

Mairie de Montoire

Notice utilisation dossier de subvention 2012

Sauf exception, tout dossier de demande de subvention est **à retourner avant le 20 janvier 2012** à : Mairie de Montoire – Hôtel de Ville – 41800 Montoire.

Si votre association est en sommeil ou dissoute, merci de nous retourner ce courrier avec la mention « en sommeil » ou « dissoute ».

Si vous souhaitez recevoir une subvention,

Merci d'utiliser les formulaires ci-joints :

- 1- Identification de votre association et signature du président.
- 2- Informations sur l'activité de votre association
- 3- Compte de gestion : ce tableau formulaire est celui utilisé par tous les organismes publics lors de demande de subvention, vous pourrez donc le réutiliser si besoin.
- 4- Bilan comptable de l'exercice écoulé
- 5- Budget prévisionnel
- 6- Projets, actions et public concerné

Autres pièces à fournir

- 7- Un RIB pour le versement de la subvention : uniquement si changement depuis l'an dernier
- 8- le compte rendu de la dernière assemblée générale

Nous vous rappelons que conformément aux codes des collectivités "...*toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention...*" Il est donc important de fournir les informations les plus précises possibles (par sa signature le Président certifie qu'elles sont conformes).

Tout dossier incomplet sera retourné.

Merci également de bien respecter le délai de rigueur : toute demande hors-délai n'a aucune garantie d'être prise en compte, faute d'avoir été prévue dans le budget municipal.

Si vous ne sollicitez pas de subvention mais que vous utilisez régulièrement des équipements municipaux, merci de nous retourner les pièces 1,2, 3 et 6.